que vous avez demandé et reçu une autorisation particulière, pour faire une partie de ce grand collecteur dans la rue Neuve et sur le haut du boulevard Gambetta.

Vous nous répondrez sans doute que dans la partie qui reste à entreprendre pour arriver au nouveau canal, il y a des expropriations à faire, qui ne peuvent être faites sans autorisation du ministre. Vous auriez raison si ces expropriations étaient nécessaires. Pourquoi, puisque vous voulez deux aqueducs, au lieu d'un, qui aurait pu être construit au milieu du canal, comme cela a été fait à la promenade, ne faites-vous pas ces deux aqueducs à la limite des propriétés des riverains, sur les anciennes rives du canal, ainsi que cela, croyons-nous, avait d'abord été décidé. La ville y trouverait un grand bénéfice, parce qu'elle n'aurait pas d'indemnité à payer.

On dit généralement, en ville, que le grand aqueduc ne se fait pas parce que l'argent manque; cela n'est pas possible ; car vous devez encore avoir en caisse, provenant de l'emprunt, toutes les sommes des travaux qui ne sont pas exécutés. Ainsi il doit encore rester la majeure partie de 1.030.000 francs de l'égoût collecteur, les 100.000 francs de la construction d'un poste de police, les 1.600,000 francs de la distribution des eaux potables, les 812,000 francs des prolongements des rues des Lignes, de St-Antoine, du Château et des Champs et enfin les 400,000 francs du nouveau cimetière. Soit ensemble environ 4 millions.

A moins que les écoles laïques, qui étaient portées pour 459,000 francs, et la rue de la Gare pour 2,168,144 francs n'aient absorbé la majeure partie de cette grosse somme. Nous disons la majeure parce que nous voyons qu'il reste encore 600,000 francs que vous allez prendre pour l'école industrielle.

Ah ! Messieurs les conseillers parmi les grandes choses conçues et préparées par vos prédécesseurs vous avez préféré aux travaux d'urgence, faire exécuter ceux qui flatteut le plus votre amour propre. Pour être fier de l'exécuton de ces grandes choses il eut fallu que ces exécutions fussent bien faites.

Les travaux d'urgence que vos prédécesseurs ne pouvaient faire, pour manque d'argent, étaient ceux du grand collecteur. En ne les faisant pas vous avez introduit dans une grande partie des caves de Roubaix, de l'humidité qui a engendré le salpêtre, ce chancre des habitations qui ronge tout, qui détruit tout, et qui va maintenant monter dans les habitations du pauvre, comme dans celle du riche et y porter toute espèce de maladie.

Non, messieurs les conseillers vous ne devez pas être fiers de ce que vous avez fait, ce ne sera pas seulement maintenant que vous ferez des victimes, avec cette espèce de lèpre rongeuse que vous avez introduite dans les maisons, par suite de cette incurie. Vous en ferez encore dans un an, dans dix ans, dans 20 ans et plus ; car le salpêtre ne s'enlèvera qu'avec la destruction des maisons.

Aujourd'hui, messieurs les conseillers, vous êtes à la fin de votre mandat, votre existence va peut-être se prolonger de quelques mois ayez donc un peu de repentir et donnez des ordres non pas pour réparer le mal que vous avez fait car il est irréparable, mais au moins pour ne plus l'aggraver.

Excusez-moi, monsieur le Rédacteur, de m'être débarrassé si longuement de ce que j'avais sur le cœur. Ayant forcément et continuellement les pieds dans des eaux sales froides et malsaines, je suis irrité, comme tous mes voisins de voir l'insouciance de notre Administration qui ne paraît pas se préoccuper du mal et du préjudice qu'elle nous cause.

Un Roubaisien trop bien partagé dans la nouvelle distribution des eaux non potables.

M. DE BOUTEVILLE

L'Emancipateur consacre l'article suivant à M. le baron de Bonteville :

« M. le baron de Bonteville avait été élu conseiller général le 4 octobre 1874, par 2,690 voix contre 1,182, obtenues par le conseiller sortant, M. Bottin, républicain.

» En 1880, il fut réélu à une immense majorité; il obtint, en effet, 3,414 suffrages et M. Dalbertanson, républicain, 1,382.

« Dans notre assemblée départementale, M. le baron de Bonteville occupait une haute situation ; ses connaissances administratives, son entente parfaite des questions locales le désignèrent rapidement à l'attention et à l'estime de ses collègues.

» Mais le regrétté défunt était, avant tout, un catholique sincère et pratiquant. A une époque où la majorité du Conseil général était encore conservatrice, il soutint dans cette assemblée et avec la plus grande énergie les légitimes revendications des catholiques.

C'est grâce à son initiative que le Conseil décréta — cette mesure a malheureusement été rapportée depuis — qu'un certain nombre de bourses départementales seraient affectées aux maisons libres d'éducation secondaire.

» Lors de la dernière session, quoique se sentant déjà souffrant, M. le baron de Bonteville voulut néanmoins remplir ses fonctions de conseiller général. M. Degroote venait, en effet, de déposer sur le bureau du Conseil une proposition tendant à rétablir, au budget des cultes, les crédits pour Mgr l'Archevêque, pour Mgr l'évêque de Lydda, pour MM. les vicaires généraux et les chanoines, crédits qui avaient été supprimées trois années auparavant.

» M. le baron de Bouteville fut nommé rapporteur par le 3e bureau et il se disposait à donner lecture de son travail, lorsqu'il fut brusquement frappé, le 28 août dernier, d'une hémorrhagie interne. Nous avons fait connaître le rapport de M. le baron de Bouteville, dont une majorité intolérante empêcha la lecture par la *question préalable*.

» Depuis cette époque, la santé de l'estimable conseiller général de Marchiennes ne se rétablit jamais; et avant-hier, Dieu l'a enlevé à l'affection de sa femme et de ses trois enfants. Qui sait si ce dernier hommage qu'il voulut rendre à la religion catholique n'est pas veuu hâter sa fin ? Dans tous les cas, et ce n'est pas un de ses moindres titres à notre reconnaissance, M. le baron de Bouteville est mort sur la brèche.

» Comme homme privé, M. de Bouteville était d'un caractère affable et bienveillant; aucun service ne fut près de lui sollicité en vain et ses qualités personnelles ne contribuèrent pas peu à cette popularité de bon aloi, dont il jouissait, non seulement dans le canton de Marchiennes, mais encore dans tout le département.

» Cette mort fait, dans le parti catholique et conservateur, un vide qui sera difficilement comblé.

» Les obsèques de M. le baron de Bonteville auront lieu mardi prochain, à Hornaing, à onze heures du matin. »

La transformation du théâtre de Lille

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la lettre ci après, que le Bureau de la Société régionale des architectes du Nord de la France a eu l'honneur de remettre à M. le maire de Lille, au nom de cette société :

« Monsieur le maire,

» Un rapport sur la transformation du Théâtre municipal vient d'être publié; il expose tout d'abord, que le Conseil municipal a décidé, dans sa séance du 23 juin 1882, qu'un concours serait ouvert entre les architectes de Lille, pour la transformation du théâtre municipal, et pour l'établissement de galeries extérieures, puis il ajoute : « *Aucun de nos concitoyens n'a répondu à cette invitation.* »

» La Commission des travaux a été étonnée de ce résultat, et le public lui-même, en lisant ce rapport, ne comprendra pas cette abstention.

» Nous venons, au nom de nos collègues, vous faire connaître les motifs qui ne leur ont pas permis de répondre à cet appel.

» Ces motifs sont nombreux et peuvent se résumer ainsi : « Programme irréalisable ne comportant pas une solution sérieuse. »

» Nous allons nous expliquer sur les points principaux.

» *Insuffisance du temps donné pour les études.* — Le programme remis aux architectes porte la date du 3 novembre 1882, il demande des plans, des façades d'ensemble, des coupes au vingtième de l'exécution, soit à 5 centimètres par mètre plus un métrage et une estimation de la dépense.

» Le tout devant être remis à l'Hôtel-de-Ville le 15 décembre 1882.

» Il était donc accordé un peu plus de cinq semaines pour prendre une connaissance approfondie du bâtiment existant, puis composer, dessiner les projets, dresser les devis de cet important travail, d'une difficulté exceptionnelle d'agencement, de construction et de décoration.

» *Crédit alloué insuffisant.* — La dépense autorisée sous peine d'exclusion, *quel que soit, du reste*, dit le programme, *le mérite artistique du projet présenté*, était fixée à 120,000 francs, somme notoirement insuffisante pour exécuter les travaux indispensables à la réalisation de l'œuvre projetée Tous les architectes présentant un projet et un devis sérieux, devaient donc fatalement être mis hors de concours.

» *Composition du jury.* — Dans tous les concours, les architectes attachent une grande importance à la composition du jury.

» Aucune condition précise n'était donnée par le programme, ce qui a dû, certainement, éloigner beaucoup de concurrents. Nous pourrions encore citer bon nombre d'objections, mais nous croyons pouvoir passer outre.

» C'est donc en présence des conditions véritablement inacceptables du programme, que tous les architectes de Lille, sans exception, ont dû, avec regret, s'abstenir de présenter à la municipalité un travail qui n'aurait pu être sérieux.

» Du reste, si nous comprenons bien la solution proposée aujourd'hui, le programme du 3 novembre 1882 a été mis à néant.

» Après ces explications, nous espérons que la justification des architectes est complète.

» Le nouveau projet soumis au Conseil dont la prévision de dépense s'élève actuellement à 420,000 fr. (au lieu de 120,000 fr.) donnera-t-il tous les résultats espérés ! Il est peut-être permis d'en douter ; en tous cas, nous pensons qu'il serait sage, avant de prendre une décision définitive, de consulter sérieusement le public et les artistes.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président, L. LEBLAN. — Le Secrétaire, A. MOURCOU.

» Lille, le 10 décembre 1883.

» *P.-S.* — Dans sa séance du 8 courant, la Société des architectes s'est aussi occupée de l'examen du programme de Concours, publié par les journaux, pour le Palais des Beaux-Arts. Elle aura l'honneur de vous soumettre sous très peu de jours le travail qu'elle aura élaboré à ce sujet. »

LA DYNAMITE A VALENCIENNES

On lit dans l'*Echo de la Frontière ;*

« Dans la nuit de dimanche à lundi, une main criminelle a essayé de faire sauter le barrage de la citadelle, au moyen (c'est du moins ce que l'on présume) d'une cartouche de dynamite.

» Des deux piles du petit pont qui donne accès dans le moulin, la plus rapprochée de celui-ci a été fortement ébranlée, et elle porte, à sa partie supérieure, de profondes crevasses. Il y avait quelque temps déjà que le moulin de la citadelle était inoccupé.

➡ Cela explique la facilité avec laquelle s'est accomplie cette coupable tentative, laquelle n'a pas eu les effets que l'on aurait pu craindre mais qui n'entraînera pas moins pour le propriétaire, des dépenses considérables de restauration. »

NORD

CAMBRAI. — Par ordonnance épiscopale en date du 12 décembre 1883, Mgr l'Archevêque de Cambrai, sur la proposition du Comité diocésain, a nommé M. Bernot aux fonctions d'inspecteur général des Ecoles catholiques libres du diocèse de Cambrai, M. Bernot exercera ses fonctions sous la haute direction de Mgr de Lydda, président du Comité.

La *Semaine religieuse* publie aussi l'avis suivant ;

« Nous rappelons à qui de droit que Mgr l'Archevêque s'est réservé la nomination des instituteurs et institutrices laïques, maîtres ou adjoints qui sont appelés à enseigner dans les Ecoles catholiques libres du diocèse. Il faut donc demander à Sa Grandeur des Commissions régulières pour ceux et celles qui sont déjà en fonctions.

A l'avenir, toutes les nominations seront faites à la demande de MM. les curés et sur la proposition du Comité diocésain, avec lequel on est prié de s'entendre. »

ANOR. — Depuis deux jours 200 ouvriers tisseurs se sont mis en grève chez MM. Gédéon Poulin & Cie, à cause des réductions des salaires.

DUNKERQUE. — *Nouvelles maritimes.* — Voici de nouveaux détails sur les sinistres qui se sont produits récemment à Dunkerque :

« Les entrepreneurs avec lesquels la commission du pilotage avait traité, mercredi, pour le renflouement du bateau-pilote coulé le long du quai anglais, MM. Létendart et Devries, ont réussi à renflouer ce navire et à l'amener sur le gril de carénage où il va être visité et réparé.

» On a travaillé activement toute la journée à retirer la drague hollandaise coulée en travers du chenal. Des plongeurs ont réussi à passer des chaînes en dessous et on espère, avec l'aide de forts chalands, pouvoir la soulever à la marée, si le temps reste calme, et l'échouer, à l'aide d'un remorqueur, à une place où elle ne gêne par l'entrée et la sortie des navires.

» Dans la nuit du 12 au 13, à la marée, la goëlette française *Pékéla*, venant de Bilbao, avec essences de pétrole, est entrée directement au port, n'ayant pas remarqué les signaux d'interdiction. Elle a failli toucher la drague, sur laquelle elle se serait infailliblement défoncée. Heureusement, on a pu aviser à temps le capitaine et empêcher ce nouveau malheur, qui eût bien certainement fermé complètement notre port, Dieu sait pour combien de temps !

» Le trois-mâts anglais *Gordon*, qui s'est réfugié, hier, pendant la tempête, à l'entrée des jetées, avait à bord un pilote. Ce n'est pas par la rupture de ses chaînes ou de ses ancres, qu'il a dû chercher à se sauver, en tâchant de gagner le port. Il a manœuvré, sitôt son arrivée sur rade, pour entrer sans mouiller et a été assez heureux pour pouvoir exécuter cette manœuvre, sans se faire d'avaries contre les jetées. »

PAS-DE-CALAIS

MAZINGARBE. — Avant-hier, au passage à niveau du chemin de grande communication n° 37, une enfant d'une douzaine d'années a été broyée par l'express. La pauvre petite ayant voulu traverser la voie, immédiatement après le passage d'un train de marchandises, s'est jetée devant la locomotive de l'express arrivant à toute vitesse en sens inverse. On n'a ramassé qu'une bouillie informe. Le corps avait été roulé ou traîné entre deux rails l'espace d'environ vingt-cinq mètres et rejeté dans l'entre-voie.

La garde-barrière, à son poste, de l'autre côté de la voie, avait aperçu l'enfant et s'était efforcée de la prévenir; le bruit du train et la violence du vent empêchaient d'entendre ses cris; ses signes ne furent pas remarqués ou compris. Le mécanicien et le chauffeur ne se doutèrent même pas de l'accident.

CALAIS. — Le mouvement des voyageurs entre la France et l'Angleterre, par Calais et Londres pendant novembre, a été de 11,888 passagers; pendant les onze premiers mois de l'année, ce mouvement s'est élevé à 211,701 passagers.

— Dans la traversée d'hier de Calais à Douvres, le paquebot *Pérel*, a eu le canon de l'arrière enlevé de son affut par un coup de mer.

— *Navire abandonné.* — Un bateau de pêche de Calais, appartenant à M. Coffre, armateur, a rencontré en mer, avant-hier, en travers d'Ostende, un navire abandonné; il l'a conduit dans ce port.

ARRAS. — Mgr Meignan, évêque d'Arras, est rentré de son voyage de Rome vendredi.

Mgr l'évêque d'Arras a été reçu de nouveau par le Souverain-Pontife.

Cette seconde audience a duré près d'une heure.

En sortant de cette entrevue, réclamée par le Pape lui-même, Monseigneur peignait d'un mot les sentiments qu'elle lui inspirait : « J'en suis dans l'admiration, écrivait-il, et plein de reconnaissance. »

SOMME

Mgr Gilbert, archevêque de Bordeaux et administrateur apostolique du diocèse d'Amiens, vient d'adresser la lettre suivante au clergé de ce dernier diocèse. à l'occasion de la publication d'un libelle anonyme contre M. l'abbé Fallières:

« Bordeaux, le 1er décembre 1883:

» Messieurs et chers coopérateurs,

» Sous forme d'une lettre adressée à mon futur successeur, Monseigneur l'évêque nommé d'Amiens vous avez reçu un libelle ingnoble qu'on a osé m'envoyer à moi-même, et à plusieurs, sinon à tous les évêques de France.

» Cette pièce anonyme, et même sans nom d'imprimerie, n'est qu'une basse calomnie contre un de mes vicaires généraux, dont la répution est certes à l'abri de pareilles insultes.

» Vicaire général de vos trois derniers évêques, dont il a joui de la pleine confiance, il a été trois fois nommé vicaire capitulaire par le chapitre d'Amiens, composé des hommes les plus honorables et distingués par leur haute intelligence et par leurs vertus ; d'abord à la mort de Mgr Boudinet, ensuite à celle de Mgr Bataille, et, en dernier lieu, au moment de ma préconisation à l'archevêché de Bordeaux, lorsque nous ignorions que le Saint-Père, d'accord avec le gouvernement. me maintenait la juridiction de votre diocèse jusqu'à la prise de possession de mon successeur.

» Assurément peu d'ecclésiastiques ont été honorés de meilleurs témoignages d'estime et j'ai la certitude que l'immense majorité du clergé du diocèse d'Amiens partage les sentiments de ses évêques et du vénérable chapitre.

» Vous avez dû, messieurs, être profondément affligés et révoltés, comme je l'ai été moi-même, d'une telle ignominie. Je ne sais si vous en connaissez l'auteur, pour moi, je ne le connais pas. Mais l'auteur ou les auteurs, s'ils appartiennent au clergé, ne peuvent être évidemment que quelques prêtres avariés, comme il s'en rencontre malheureusement quelquefois dans tous les diocèses.

» Vous comprendrez, Messieurs, qu'il m'était impossible dans cette circonstance, de ne pas élever la voix et de ne pas protester énergiquement contre de semblables scélératesses. Elles mériteraient sans doute les peines canoniques les plus sévères. Nous vous conteutons de les livrer à l'indignation de toutes les honnêtes gens.

» Veuillez, Messieurs, agréer l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS,
Archevêque de Bordeaux,
Administrateur apostolique du diocèse d'Amiens.»

IL N'Y A PLUS QU'UN CRI

C'est celui de : Allons acheter nos vêtements confectionnés, pour hommes ou enfants, à la GRANDE MAISON, 53 bis, Grande Rue, Roubaix, car c'est la seule maison qui ne reçoit aucuns bons de crédit et peut, par ce moyen, nous vendre meilleur marché qu'ailleurs. 29705—6686

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 DÉCEMBRE. — Eugénie Gydé, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 8. — Blanche Dutriez, rue de Lannoy, maisons Despretz, 64. — Célestine Desobry, rue d'Archimède, 47. — Jeanne Wardavoir, rue de la Persée, fort Sicon, 40. — Gustave Fauvarque, rue de Tournai, maisons Pierre Lebrun. — Achille Stichelbout, rue de Denain, cour Desobry, 3. — Alfred Rommel, rue de la Guinguette, 116.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 DÉCEMBRE. — Rosalie Pourgie, 73 ans, ménagère, rue Lacroix, 57. — Leplat, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, 211. — Emile Lambert, 26 ans, négociant en graines, rue de Tourcoing, 77. — Jean Lepoutre, 77 ans, journalier, Hôtel Dieu. — Ida Leclercq, 24 ans, rattacheuse, Hôtel Dieu. — Augustine Carrette, 52 ans, ménagère, Hôtel Dieu. — Julienne Defretin, 2 mois, rue du Fontenoy, cour Stalins, 4. — Boidin, présenté sans vie, rue Saint-Amand, 38. — Edmond Gœtbals, 6 mois, rue Drouot, cour Bultean, 28.

MARIAGES du 15 décembre. — Edouard Ronillard, rattacheur et Adolphine Deleu, tisserande. — Alexandre Dumont, chauffeur et Augusta Vandeweghe, soigneuse. — Henri Casiez, trieur de laines et Marie Prus, retordeuse.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAMBERT BULTEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile Louis LAMBERT, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1883, dans sa 37e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 16 courant, à 8 heures du matin, aux Vigules, qui seront chantées le même jour, à 4 heures du soir, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Tourcoing, 77.

Les amis et connaissances de la famille LEROY CABY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis Joseph LEROY, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1883, dans sa 63e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 18 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, près du Coq Français.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 décembre 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Stéphanie Camille-Augustine Marie Joseph MOTTE, épouse de Monsieur Willebald WIBAUX, pieusement décédée à Roubaix, le 16 décembre 1882, dans sa cinquante-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1883, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles Coustantin Joseph DUBAR, époux de Dame Caroline DESROUSSEAUX, décédé à Pau le 14 décembre 1882, dans sa 50e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1883, à 9 heures 1/2 très précises, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri HAUBOURG, marchand-tripier époux de Dame Hortense DELMOTTE décédé à Roubaix, le 23 novembre 1882, à l'âge de 40 ans et 6 mois. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sacré Cœur, à Roubaix, le mardi 18 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph Louis THEYS, époux de Dame Augustine VANDERGHINST, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1883, à l'âge de quarante cinq ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 18 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Fidéline PARENT, épouse de Monsieur Antoine DIDRICK décédé à Roubaix, le 13 décembre 1883, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint Joseph, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Jacques Joseph VERLENCK, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1882, à l'âge de 89 ans et 8 mois, et de Dame Marie Rose CAZIRE, son épouse, décédée à Roubaix, le 4 novembre 1883, à l'âge de 77 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre Dame, à Roubaix, le mardi 18 décembre 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Victoire DUMORTIER, épouse de Monsieur Louis Antoine BERTELLE, décédée à Roubaix, le 9 novembre 1883, à l'âge de 92 ans. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean PREDHOM, cabaretier au Comte de Flandre, époux de Dame Eugénie MATTHIS, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1883, à l'âge de 59 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Julien BRAEM, décédé à Roubaix, le 20 novembre 1883, dans sa quinzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph HESPEL, veuf de Dame Florentine DESCHAMPS, décédé à Roubaix, le 30 octobre 1882, dans sa soixante-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

LES EXPLOSIONS SUR LE CHEMIN DE FER SOUTERRAIN A LONDRES. — *Rapport des experts.* — Il y a un mois et demi, dans la soirée du 30 octobre, deux explosions se produisaient, à quelques minutes d'intervalle, sur le chemin de fer souterrain de Londres, l'une près de la station de Praed-Street et l'autre à 200 mètres de la station de Charing-Cross. Nous avons rapporté à cette époque les dégâts et les accidents occasionnés par ces explosions. Un train de voyageurs se trouvait près de la station de Praed-street. Deux voitures de première classe furent complètement détruites et soixante-deux personnes furent blessées. Le colonel Majendie et le capitaine Cundill avaient été chargés par le gouvernement de faire une enquête pour découvrir les causes de l'explosion. Cette enquête est aujourd'hui terminée et les experts officiels viennent de rédiger leur rapport. La première chose que devaient rechercher le colonel Majendie et le capitaine Cundill était de savoir quels engins avaient pu déterminer l'explosion. Etait-ce la poudre, le gaz ou la dynamite ? La poudre laisse toujours des traces et dans le tunnel on n'en a découvert aucunes. Quant au gaz, il ne peut en être question. Un explosion de gaz n'aurait pu occasionner des dégâts considérables. Reste donc la dynamite.

La pulvérisation du ballast des glaces des compartiments, la faible détonation qui s'est produite lors de l'accident, tout fait supposer que c'est cette matière explosible qui a éclaté. Le colonel Majendie croit donc que l'explosion a été produite par environ deux livres de dynamite. Autre problème que les experts devaient résoudre. Comment les cartouches de dynamite ont-elles éclaté et à quel moment ont-elles été placées dans le tunnel ? Voici à ce sujet quel est l'avis des experts. Près de Praed-Street, l'explosion ayant eu lieu au moment où passait le train de voyageurs, il est probable que les dynamitards se trouvaient dans quelque compartiment vide. Ils auront pu facilement jeter les cartouches pendant que le train était en marche. Tels sont les principaux points qu'a éclairci l'enquête; quant aux auteurs de la tentative criminelle, ils ne sont pas encore découverts, et bien que la police prétende être sur leurs traces, il est très-probable qu'ils ne le seront jamais.

L'HOMME SANS TÊTE. — Il vient de mourir à Charenton, où il était enfermé, depuis trente ans, un aliéné, nommé Roussot. Cet homme était atteint d'une monomanie, qui consistait à croire qu'il avait été guillotiné et qu'il n'avait plus sa tête. Il racontait avec empertement qu'on la lui avait coupée trop vite, au Palais-de-Justice même. Voici l'origine de cette folie singulière:

« En 1853, Roussot, homme d'affaires véreux, avait assassiné un vieillard pour lui voler son portefeuille. Il passa aux assises et fut condamner à mort. La salle d'audience était comble, à ce point qu'on avait autorisé quelques personnes à s'asseoir sur le banc des prévenus, derrière l'accusé, qui baissait la tête. Or, juste dans son dos, se trouvait un garçon de bureau du journal la *Presse*, nommé *Planchat*, qui s'était fanfilé là on ne sait comment et qui, obsédé par la pensée de faire une exécrable fumisterie, juste comme le président prononçait la condamnation à mort, passa le côté de sa dextre sur la nuque du condamné, en imitant avec sa bouche, le bruit d'un couteau tranchant de la viande... Krrrriiiii ?

» Le coudamné tomba en avant en jetant un cri affreux, et l'on se précipita sur Planchat qui était resté fort interloqué.

» Il va sans dire qu'il fut poursuivi, et il fut condamné, pour cet étrange délit, à deux ans de prison.

» Quant à Roussot, la commotion qu'il avait ressentie avait été si violente qu'il était devenu subitement fou. »

AVIS IMPORTANT

MM. BROUILLARD, opticiens-oculistes, visibles *Hôtel Ferraille*, à Roubaix, quitteront notre ville le 24 décembre, pour se rendre à Lille.

Jusque cette date, ces Messieurs recevront tous les jours, de 9 heures à 5 heures du soir.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, MM. BROUILLARD ont installés un très-joli choix d'instruments d'optiques, physiques, mathématiques et électriques.

Avis aux amateurs.

29740—9404

ACTUELLEMENT

AU BON MARCHÉ

LILLE

Grande mise en vente

FIN DE SAISON

Rabais de 30 à 50 0/0 sur tous les articles pouvant se démoder

COSTUMES, CONFECTIONS, NOUVEAUTÉS

Soldés moitié de la valeur réelle. 10679

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS. — Paris. — Formation de la Société en nom collectif Maxime Baud et Gay (confections pour dames, etc.), rue Mulhouse, 3. — Durée : 9 ans. — Cap. : 30,000 fr.

Paris. — Formation de la Société en commandite Justin Lang et Cie (fournitures pour passementeries, soies, laines et coton teints ou écrus), rue du Caire, 21. — Durée : 15 ans. — Cap. : 70,000 fr., dont 50,000 en commandite.

Paris. — Formation de la Société en nom collectif Troupé, Saint-Yves, Fischer et Cie (draperies et doublures), rue du Cours, 40, à Elbeuf, avec bureau à Paris, rue Radziwill, 37. — Durée : 6 ans. — Cap. : 160,000 fr.

Bordeaux. — Formation de la Société en nom collectif Rousset et Pécastella frères (étoffes de draperie et de doublure et mercerie), place du Parlement 16. — Durée : 5 ans. — Cap. ; 3,000 francs.

Rouen. — Formation de la Société en commandite Jullien, Canteleu et Cie, négociants en tissus rue Thiers, 30. — Durée : 5 ans, — Cap.: 400,000 fr., dont 300,000 fr. en commandite.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS. — Paris. — Dissolution, à partir du 25 octobre, de la Société Carrier et Cartier (confections), rue de Rambuteau, 13. — Liquid.; Mme Carrier.

Paris. — Dissolution, à partir du 23 octobre, de la Société Rochaux, Chopin et Leclère fils (nouveautés, « A la villa de Paris »), rue Montmartre, 170 et rue d'Uzès, 11. — Liquid. : MM. Deschamps, boulevard Haussmann, 56, et Leclerc père, rue d'Uzès, 5.

Limoges. — Dissolution, à partir du 7 novembre, de la Société Contier, Rigondaud et Grenier (ronenneries, lainages, tissus). — Liquid. : MM. Contier et Grenier.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS. — Paris. — Modification du capital de la Société en nom collectif May & Beaupin, commissionnaires en tissus, porté de 60,000 fr. à 200,000 fr., et transfert du siège de la rue St-Augustin, 5, à la rue d'Aboukir, 60.

Suresnes. — Modification des statuts de la Société anonyme dite Association ouvrière et artistique pour la décoration des tissus, rue du Chalet, 4. — Cap. porté de 100,000 francs à 1,000,000 de francs. par suite de l'apport par Mme veuve Kzesser d'un nouveau mode breveté de reproduction des vieilles tapisseries, moyennant 1,800 actions libérées de 500 fr.

Lunéville. — Modification de la Société Lœffel et Ce, filateurs de coton, à Blainville-sur-l'Eau, qui devient, par suite de l'admission d'un nouvel associé, Lœffel, Briard et Cie. — Cap. 1,150,000 francs.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Fourmies, 15 décembre

A la mauvaise situation des affaires, constatée depuis quelques temps, ajoutons l'approche des neutaires et nous aurons l'explication de la nullité des demandes.

Paris, le 14 décembre.

Toujours même état pour les tissus ; les demandes sérieuses sont nulles par suite du trop plein américain et de l'approche des inventaires anglais.

Les réassortiments qui les années précédentes, alimentaient un peu le gros font cette année, totalement défaut; on ne peut attribuer cet état de choses qu'à la température qui a été trop douce jusqu'eu ces derniers temps pour l'époque. Déjà le continent a été battu par les voyageurs en vue de l'été prochain mais soit que la mauvaise vente d'hiver influe sur les ordres d'été, soit que les prix désastreux que nous pratiquons soient encore trouvés trop élevés, les ordres sont relativement petits et peu abondants.

Les transactions en Blousses sont lourdes, les prix s'en sont même un peu ressentis.

Journal de Fourmies.

COTONS

Louen, 15 décembre.

Si, pour vivre et fonctionner, la confiance et la sécurité dans le présent et dans l'avenir sont nécessaires au commerce et à l'industrie, il faut reconnaître que l'on est loin d'avoir lieu d'être satisfait.

Aussi, les affaires sont-elles languissantes, et, malgré la présence d'étrangers sur notre place, n'opère-t-on que sur de petites quantités de marchandises, quant au contraire les ordres devraient abonder. Les prix, il est vrai, sont sans changement pour les tissus, mais ils sont les mêmes pour ceux que l'on cotait avant la hausse obtenue pour les cotons filés.

Il y a bien en tissus certaines marques de premier ordre qui sont engagées à livrer; mais il n'en est pas de même pour les autres sortes, qui s'écoulent assez difficilement et à prix toujours insuffisants.

Les tissages mécaniques, marchant forcément, la filature vend facilement ses produits aux cours des semaines précédentes.

Now-Orléans, 14 décembre.

Disp. en baisse de 1/8 c. ; middling Upland 9 15/16 c. ; à livrer en baisse de 10 à 8 points ; ventes du jour 73,000 balles aux cours suivants : sur déc. 9 cts 90, sur janv. 10 cts 04, sur fév. 10 cts 21, sur mars 10 cts 38, sur avril 10 cts 53, sur mai 10 cts 68, sur juin 10 cts 83, sur juillet 10 cts 97.

Frets : Par steamer 11/32d., par voilier 3/8 de De N.-York par steamer 3/16d.

HOUBLONS

Alost, 15 décembre.

Dépêche de M. Moens-De Coninck : An marché de ce jour il a été vendu 20 sacs, en majeure partie de qualité médiocre, dans les prix de fr. 70 à 75 les 50 kil. 6 sacs ont été rebutés.

Poperinghe, 14 décembre.

An marché de ce jour on a payé fr. 85 les 50 kilogs.

SOIES

Shanghaï, 13 décembre.

Avec un assez bon courant d'affaires à prix en hausse.

	1883	1882
Ventes depuis notre dernier avis.	1200	1800 b/s
Exportations pour l'Angleterre	9500	7000 »
Exportations pour la France	18000	20500 »
Stock invendu à ce jour. .	7000	23000 »
Tsatlee n° 4, Beautiful Woman n° 2.	385 T.	375 T.
Tsatlee n° 5, Bird Chop Fongling	370 »	362 1/2 »
Tsatlee n° 5, Gold Kilin Chop	345 »	340 »
Changes : S/Londres à 4 mois par Taal	5s. 3 1/4d.	5s. 1 3/4d.
» S/France à 4 mois par Taal. . .	6.65 fr.	6.42 1/2 fr.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. Grumbacher, 15, rue Meslay. — M. Senet et Portes, 5, rue des Minimes. — M. Veglison Dotrés, 6, rue faubourg Poissonnière. — M. Vidiella, 30 faubourg Poissonnière, ont des ordres ou acheteurs en tissus.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Lundi 17 décembre, à 7 heures. — *La Mascotte*, opéra comique en 3 actes. — *L'Article 7 ou un Duel dans le Bois de Poperinghe*, comédie-vaudeville en 3 actes.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMER